

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 29 Mars 2023

Nombre Membres

En exercice : **22**Présents :
12 Titulaires
4 SuppléantsPouvoirs :
3Votants :
19 Pour
0 Contre
0 AbstentionsDate de la convocation :
22 Mars 2023**Délibération n°**
2023.03.24**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-neuf mars**

A 18h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Éric DUBOUCHET Vice-Président,

Présents : Yves BRAYE, Philippe GESSEN, Daniel PABIOU (suppléant), Éric DUBOUCHET, Alain FOURNIER (suppléant), Gilles KACZMAREK, Laurent MIRMAND, André DEFAY, Bernard SOUVIGNET, Jean-Marie FOUTRY (suppléant), Frédéric GIRODET, Denis THOUMY, Didier PINOT, Nicolas PEYRARD (suppléant), Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Laurent BERNARD a donné pouvoir à Michel CHAPUIS
Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT
Michel JOUBERT a donné pouvoir à Laurent MIRMAND

Absents : Jean-Paul LYONNET, Daniel FAVIER, Jean-Pierre SABATIER, Paul BARD, Jean-Michel EYRAUD, Elisabeth ROYON, Laurent DUPLOMB.

DEMANDE ACOMPTE DES PARTICIPATIONS DES ADHERENTS

La participation financière des membres aux dépenses d'investissement et de fonctionnement du SYMPTTOM constitue une recette de fonctionnement du Syndicat. Elle est fixée chaque année par le Comité Syndical. Le Comité n'a pas jusqu'à présent défini précisément les règles de calcul de celles-ci pour l'exercice 2023. Une demande d'acompte avait été fixée fin 2022 pour le premier trimestre 2023 à hauteur des montants estimés par le bureau d'étude.

Cependant, des montants prévisionnels avaient été évoqués lors de l'AG du 1^{er} mars 2023 pour permettre l'équilibre budgétaire de l'exercice 2023.

Ces montants sont les suivants :

MONTANT DES PARTICIPATIONS	MONTANT ANNUEL TTC 2023 BE MAJORE DE 9%	MONTANT ANNUEL TTC 2023 DECHETTERIES SANS MAJORATION	MONTANT MENSUEL TTC 2023	MONTANT MENSUEL TTC 2023 DECHETTERIE	POUR RAPPEL MONTANT MENSUEL TTC 2022	POUR RAPPEL MONTANT MENSUEL TTC 2022 DECHETTERIE
AGGLO	2 526 225,42		210 518,79		230 805,84	
SICTOM VP	1 718 856,97		143 238,08		154 503,06	
SICTOM EMEV	1 020 732,68		85 061,06		96 260,77	
SICTOM EM	878 881,17		73 240,10		80 476,26	
SICTOM MDF	830 860,13		69 238,34		74 559,72	
CCMVR	1 643 866,66	897 325,00	136 988,89	74 777,08	137 654,66	65 965,79
CCDS	885 158,97	483 175,00	73 763,25	40 264,58	74 142,55	35 520,00
Total général	9 504 582,00	1 380 500,00	792 048,50	115 041,66	848 402,86	101 485,79
Montant HT perçu par le SYMPTTOM	8 640 529,09	1 255 000,00	720 044,09	104 583,33	771 275,33	92 259,81

Un rattrapage devra être effectué pour la différence entre les acomptes versés pour les 3 premiers mois et le montant fixé.

Afin de préserver la trésorerie des adhérents tout en assurant celle du SYMPTTOM et dans l'attente du montant définitif, il est nécessaire de pratiquer un appel mensuel des cotisations selon le montant proposé et paiement à échoir.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les montants suscités pour les participations des adhérents pour l'exercice 2023 et l'appel à échoir mensuel. Ces sommes feront l'objet d'une régularisation à l'issue de l'exercice comptable.
- **CHARGE** le Président de recouvrer auprès des adhérents les montants définis ci-dessus, mensuellement et à échoir, et à l'article indiqué lors du vote du budget 2023.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

Le Président

S.Y.M.P.T.T.O.M
17, Rue du Général de Chabron
BP 20029
43120 MONISTROL SUR ORLÈANES
Tél : 04 71 75 57 57

Paul LYONNET